

Envoi : 18/06/2019

Réception par le Préfet : 18/06/2019

Publication : 21/06/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-6-8-1

Séance du vendredi 14 juin 2019

P.R.E.T

PLATEFORME DE RECHERCHE DE STAGES DES COLLÉGIENS DE 3EME : PRÉSENTATION DU PROJET ET DE L'AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE LYCÉE MERMOZ ET LE RECTORAT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-8-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Education et Jeunesse en 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-8-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Education et Jeunesse en 2019,
- VU la demande de subvention du Lycée Jean Mermoz de Saint-Louis en date du 5 avril 2019,

VU le règlement financier départemental

VU l'avis favorable de la Commission Education et Jeunesse du 24 mai 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le principe de la participation du Département du Haut-Rhin au dispositif « Géostage » et valide la convention y afférente, jointe en annexe,
- Approuve le versement, en une seule fois, sur présentation des justificatifs de dépenses, d'une subvention forfaitaire d'investissement de 22 000 € en faveur du Lycée Jean Mermoz de Saint-Louis. Cette dépense sera prélevée au budget départemental 2019 sur l'imputation suivante : Programme E252 - ligne 204 - 221 - 2041781 - 25921 - 003,
- Approuve et autorise la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative au développement et à l'expérimentation de l'application Géostage, avec le Lycée Jean Mermoz de Saint-Louis et le Rectorat de l'Académie de Strasbourg joint en annexe,
- Donne acte de l'inscription du Département du Haut-Rhin dans la démarche de la plateforme nationale « monstagedetroisième » en faveur des collégiens en réseau d'éducation prioritaire renforcée.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité